

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 09/02/2024

*Date d’Affichage : 09/02/2024

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 13

*VOTANTS : 17

L’an deux mille vingt-quatre, le 15 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoint

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Thierry ROUSSELET

Étaient absents excusés :

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE

Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Hervé BERTRAND,

Madame Muriel DANQUAH, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN,

Madame Nadine DAGUENET a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL10. TARIF DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES MINI SEJOUR
MARCYENS ELEMENTAIRE JUILLET**

Le Centre de Loisirs « Les marcyens » organise un mini séjour aux portes du Touquet du 15/07/24 au 19/07/24
Ce séjour est ouvert à 24 enfants de 6 à 10 ans et comprend 5 jours et 4 nuitées.

Activités : une séance de char à voile (ou cerf volant pour les moins de 7 ans) à Boulogne sur Mer, une immersion dans le monde marin avec la visite de l’aquarium de Nausicaa, Découverte du Cap Blanc et gris nez, Visite du Phare du Touquet

Budget mini séjour 2024	
	Dépenses prévisionnelles 2024
Hébergement+ Animations	12 150
Personnel	2 340
Total	14 490 soit 603.75 € par enfant
Tarif Commune 60%	8 694 €
Tarifs parents 40%	5 796 € Par enfant 241.50 €

La participation des parents a été évaluée à 40 % du montant du séjour, avec les trois mêmes tranches que pour l’inscription au centre de loisirs. Possibilité de paiement en deux fois (Mai-Juin).

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	226.50	113.25	113.25
B (compris entre 979 € et 1951 €)	241.50	120.75	120.75
C (supérieur à 1952 €)	256.50	128.25	128.25
Hors commune	276.50	138.25	138.25

La Commission des finances du jeudi 8 février a émis un avis favorable à l'unanimité sur la répartition de 60 % à la charge de la commune et 40 % à la charge des familles et sur les tarifs et la commission Enfance Education du mardi 6 février a émis un avis favorable à l'unanimité sur le choix du séjour.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la participation familiale du mini séjour qui se déroulera du 15 juillet au 19 juillet 2024 comme suit :

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	226.50	113.25	113.25
B (compris entre 979 € et 1951 €)	241.50	120.75	120.75
C (supérieur à 1952 €)	256.50	128.25	128.25
Hors commune	276.50	138.25	138.25

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 16/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20240216-DEL1015022024-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024